



Formation des employés en RHT: tout le monde est gagnant !



Votre entreprise est actuellement au bénéfice d'une réduction de l'horaire de travail? Offrez de la formation continue à vos collaborateurs placés au chômage partiel et bénéficiez d'un soutien financier pouvant couvrir plus de la moitié des frais!

Cette solution a le double avantage de profiter tant aux employeurs qu'aux employés. Elle permet de développer le niveau de compétences et de connaissances de vos collaborateurs en RHT tout en ménageant les finances de votre entreprise.

Plusieurs types de formation peuvent être envisagés :

- les formations permettant d'acquérir ou de compléter les compétences de bases (destinées au personnel peu qualifié)
- les formations de branches, en fonction du domaine d'activité de l'entreprise (tournage, fraisage, mécanique, montage, etc.)
- les formations destinées aux cadres (amélioration des compétences d'organisation et de conduite d'une équipe)

Les formations proposées doivent être dans l'intérêt des collaborateurs concernés.

Nous sommes là pour vous!

*Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le **Portail de relance du canton de Fribourg** en appelant le **026 305 95 95** ou en écrivant à **relance@fr.ch**. Vous serez immédiatement mis en contact avec un interlocuteur privilégié au sein du Service public de l'emploi, qui est l'organe compétent pour le traitement des demandes de formation et de subsides.*

En outre, le site Internet du Portail de relance est régulièrement mis à jour et contient des informations détaillées sur les autres mesures de soutien en faveur des personnes concernées par la crise.



Diminuez vos frais: cumulez les mesures de soutien !

Deux types de mesures peuvent s'offrir à vous:

- Un soutien de l'Etat de Fribourg, à hauteur de CHF 1500.– par collaborateur.
- Un soutien de la Confédération pouvant s'élever à 50% des coûts de formation (CHF 5000.– par collaborateur maximum). Les éventuels frais d'analyse des besoins en formation des employés peuvent être inclus.

Si les conditions d'octroi sont réunies, ces deux formes de soutien peuvent être cumulées.

N'hésitez pas à nous contacter pour davantage d'informations !

Portail de relance du canton de Fribourg

Bd de Pérolles 24

1705 Fribourg

026 305 95 95 / relance@fr.ch

<http://admin.fr.ch/relance>